

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 25 février 2019 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 7 février 2019, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

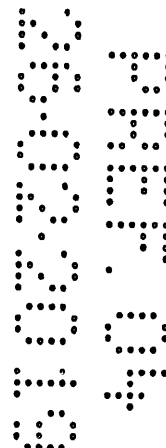
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Madame Vanessa CHARLES, Responsable du service culturel du conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes Agglomération,
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.



Délibération n° D-2018-05

OBJET : Budget Primitif 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

La Présidente présente les différents éléments du Budget primitif 2019 retracés dans l'annexe ci-jointe.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver les montants des participations statutaires des trois collectivités inscrits au Budget 2019 en section de fonctionnement tels qu'indiqués ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	Durance Luberon Verdon agglomération	Provence-Alpes agglomération	Conseil départemental
Montant participation	74	745 062	634 938	590 000 €

De voter le budget primitif 2019, joint en annexe, par chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- 2 544 538,34 € pour la section de fonctionnement
- 97 832,28 € pour la section d'investissement

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains, le 25 février 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.